

Annonces

BONNES AFFAIRES

Achats



COLLECTIONNEUR ACHÈTE GRANDS VINS de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Chardonnay, Cognac et autres, même très vieux.
PART : Tél. 06.76.08.74.60

SERVICES AUX PARTICULIERS

Etre ensemble



ELIZABETH, à la retraite, souhaite rencontrer un homme pour passer une belle année 2025.

Me contacter au 0895 10 23 44 (0,80€/min)

L'emploi dans votre journal



La Savoie

Est édité par la S.A. Imprimerie du Messager au capital de 191 348 €
Siège social: S.A. Imprimerie du Messager 19, avenue du Pré-Robert Sud - CS80102 - 74201 Thonon Cedex - Tél. 04 50 71 10 14
Habillé à recevoir les annonces judiciaires et légales

Président: **Olivier de RAEYMAEKER**
Directeur général et directeur de publication: **Eric LEPERS**
Directrice générale déléguée: **Fanny de LARUE**
Rédactrice en chef: **Amélie LÉCOYER**
Administrateurs: **Erwan TANNAI - Bernard MARCHANT**
Actionnaire principal: **VOIX DU NORD S.A.**
N° de la Commission paritaire: 0228282719
Dépôt légal: à parution
N° ISSN 0242-8553
Imprimerie du Journal L'Union 6, Rue Gutenberg - 51100 Reims

Le journal est imprimé sur papier recyclé. Pour l'impression de nos journaux, nous nous engageons à utiliser des encres végétales et une gestion durable de nos déchets. Il est engagé avec l'AFNOR pour le respect de la norme ISO 14001. France: l'axe moyen de fibres recyclées est de 80%. La fabrication de ce journal a généré 15 émissions de CO2 par exemplaire. Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC. Affaire soumise de la loi relative au délit de fausse information. Ce journal peut être réutilisé: merci de le faire.

LÉGALES

En application de l'article du 14 décembre 2023 modifiant l'article du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour le 26 décembre 2023, le tarif du caractère (applicable aux annonces non tarifées) est fixé à 0,183 euro HT pour l'année 2024. Le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'une remise.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Albertville

Du lundi 20 janvier 2025 à 14h00 et jusqu'au mercredi 19 février 2025 à 17h30

Par arrêté municipal n° 2024-691, le Maire d'Albertville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle sera ouverte à partir du lundi 20 janvier 2025 à 14h00 et jusqu'au mercredi 19 février 2025 à 17h30, pour une durée de trente jours consécutifs.

Toute information concernant le projet de la Révision Générale du PLU pourra être obtenue auprès de Monsieur Le Maire, au siège de l'enquête publique: Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville.

Le projet de la Révision Générale du PLU a été soumis à l'Autorité environnementale dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale. L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Par décision n°E24000181/38 en date du 16 octobre 2024, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Gilles FRANCK en tant que commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Patrick PENDOLA en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, aux jours et horaires suivants:

- lundi 20 janvier 2025, de 14h00 à 17h30
- jeudi 30 janvier 2025, de 8h30 à 12h00
- vendredi 14 février 2025, de 8h30 à 12h00
- mercredi 19 février 2025, de 14h00 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête comprenant les pièces du projet de la Révision Générale du PLU, sera déposé à l'Hôtel de Ville d'Albertville, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant le dossier d'enquête en version dématérialisée et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations directement est ouvert à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/5834>

Le dossier d'enquête et le registre dématérialisés peuvent être consultés sur les postes informatiques de la Cyber-Base du Centre socioculturel, à la Villa Aubry, aux jours et horaires d'ouverture habituels, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h00.

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit:

- sur le registre d'enquête public à feuillets non-mobles, ouvert, coté et paraphé, par le commissaire enquêteur, disponible à l'Hôtel de Ville, aux jours et horaires habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h00.

- sur le registre dématérialisé sécurisé, disponible depuis le site Internet dédié: <https://www.registre-dematerialise.fr/5834>

- par voie postale, à l'attention de Monsieur FRANCK Gilles, commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville.

- par courrier électronique à l'adresse mail suivante: enquete-publique-5834@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé, <https://www.registre-dematerialise.fr/5834>, et donc visibles par tous.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis au commissaire enquêteur et clos par lui. Dans un délai d'un mois à la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur Le Maire, son rapport et ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à l'Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville et sur le site internet de la commune: www.albertville.fr

À l'issue de l'enquête publique, le projet de la Révision Générale du Plan Local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil municipal en vue de son approbation.



TIGNES
Commune de Tignes

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément au code de l'urbanisme et notamment les articles R423-20 et R423-32, au code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27, et en exécution de l'arrêté du Maire de la commune de Tignes en date du 17 décembre 2024 portant ouverture de l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire communal de Tignes, du 6 janvier 2025 à 8h30 jusqu'au 6 février 2025 à 17h30, sur le dossier de permis de construire d'un télésiège débrayable six places en remplacement du télésiège à pinces fixes quatre places de l'Aiguille percée, sis lieu-dit «La Chasse» et «Beau Plan», déposés par la Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) représentée par M. Julien BELLERAM.

Monsieur Jean-Jacques DUCHENE est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Tignes pendant trente et un jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés. Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site Internet de la commune de Tignes, dans la rubrique «Les grands projets / Les concertations et enquêtes publiques en cours» à l'adresse suivante: <https://www.mairie-tignes.fr/236784-tel%C3%A9si%C3%A9ge-de-l-aiguille-perce%C3%A9e.htm> ainsi que sur un poste informatique, à l'accueil de la mairie de Tignes, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette dernière, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Tignes ou les communiquer au commissaire enquêteur, soit par voie postale à l'adresse de la Mairie de Tignes, montée du Rosset, 73200 Tignes, soit par voie électronique à enquete@proxilegales.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en Mairie de Tignes, pour recevoir ses observations écrites ou orales les lundi 13 janvier 2025 de 13h30 à 17h30, mercredi 22 janvier 2025 de 09h00 à 12h00 et jeudi 6 février 2025 de 13h30 à 17h30.

Monsieur Hubert DIDIERLAURENT, 3ème adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, se tiendra à disposition du public pour fournir des informations sur le dossier de permis de construire d'un télésiège débrayable six places en remplacement du télésiège à pinces fixes quatre places de l'Aiguille percée, sis lieu-dit «La Chasse» et «Beau Plan». Contact à prendre en Mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Le dossier mis à l'enquête publique comporte une étude d'impact et a obtenu un avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes, compétente en matière d'environnement, en date du 15 novembre 2024.

Nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci. Les observations du public sont également consultables et communicables aux frais de toute personne en faisant la demande.

À l'expiration du délai d'enquête, dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le Maire de la commune et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. Dans un délai de 15 jours, ce dernier produira ses observations énonciatives. Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours suivant la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire le dossier de l'enquête publique accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées et, simultanément, adressera une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif. À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à la Mairie de Tignes et publiés sur son site Internet.

VIE JURIDIQUE CIVILE

DIVERS

Poursuite d'activité
Procommerce France
Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 Euros
1215, route des Vignes - 73310 RUFFIEUX
RCS CHAMBERY 978 366 441

Par procès-verbal du 22/11/2024, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de la poursuite de l'activité de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS CHAMBERY

MAIRIES, COLLECTIVITÉS, HÔPITAUX...
Dématérialisez vos marchés sur proxilegales.fr



Publiez vos marchés à plus de 18 000 entreprises déjà inscrites sur Proxilegales.fr

Toutes les ANNONCES LÉGALES

Groupe M

Nous publions vos ANNONCES LÉGALES

52 FOIS par an

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



VILLE DE CHAMBÉRY

Avis rectificatif du 17/12/24

M. Thierry REPENTIN
Hôtel de Ville
Place de l'hôtel de Ville
BP 11105
73011 Chambéry - cedex
Tél : 04 79 60 20 94
mél : marchespublics@mairie-chambery.fr
web : <http://www.chambery.fr>
Référence : 2432
Objet : INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DE PERSONNES DURABLEMENT EXCLUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL OU QUI RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS OU DE RETOUR À L'EMPLOI AVEC ACTIVITÉ SUPPORT
Remise des offres :
au lieu de : 07/01/25 à 12h00 au plus tard.
lire : 21/01/25 à 12h00 au plus tard.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.chambery.fr>

440831300

COMMUNE DE LA CHAPELLE

Avis d'Appel Public à la concurrence

Services

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de La Chapelle (73)
Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 21730074800019
Code postal / Ville : 73660 La Chapelle
Groupement de commandes : Non
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Monsieur Le Maire
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée restreinte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Se référer au règlement de consultation
Capacité économique et financière : Se référer au règlement de consultation
Capacités techniques et professionnelles : Se référer au règlement de consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis :
Mercredi 22 janvier 2025 - 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Oui
Nombre maximum de candidats : 3
En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre : Se référer au règlement de consultation
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution : Se référer au règlement de consultation
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment accueillant l'école et des logements communaux
Classification CPV : 71300000
Type de marché : Services
Lieu principal d'exécution : Commune de La Chapelle
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Oui
Détails sur la visite : En phase offre uniquement.
Date d'envoi du présent avis
17 décembre 2024

441015700

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE TIGNES

Avis d'Enquête Publique

Conformément au code de l'urbanisme et notamment les articles R423-20 et R423-32, au code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27, et en exécution de l'arrêté du Maire de la commune de Tignes en date du 25 mai 2021 portant ouverture de l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire communal de Tignes, du 21 juin 2021 au 21 juillet 2021, sur le dossier de permis de construire d'un télésiège débrayable six places en remplacement du télésiège à pinces fixes quatre places de l'Aiguille percée, sis lieux-dits « La Chasse » et « Beau Plan », déposé par la Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) représentée par M. Julien BELTRAMI.

Au terme de l'enquête publique, l'instruction du dossier de permis de construire sera finalisée et permettra à l'autorité compétente de prendre sa décision.
Monsieur Jean-Jacques DUCHENE, demeurant Chemin de l'Ancienne à LANDRY (73210), est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Tignes pendant trente et un jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés. Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la commune de Tignes, dans la rubrique « Les grands projets / Les concertations et enquêtes publiques en cours » à l'adresse suivante:

<https://www.mairie-tignes.fr/23678-telesiege-de-l-aiguille-percee.htm>

ainsi que sur un poste informatique, à l'accueil de la mairie de Tignes, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette dernière, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Tignes ou les communiquer au commissaire enquêteur, soit par voie postale à l'adresse de la Mairie de Tignes, soit par voie électronique à enquetepublique@tignes.net

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie de Tignes, pour recevoir ses observations écrites ou orales le lundi 21 juin 2021 de 09h00 à 12h00, le vendredi 16 juillet 2021 de 09h00 à 12h00 et le mercredi 21 juillet 2021 de 13h30 à 17h30.

Monsieur Hubert DIDIERLAURENT, 3ème adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, se tiendra à disposition du public pour fournir des informations sur le dossier de permis de construire d'un télésiège débrayable six places en remplacement du télésiège à pinces fixes quatre places de l'Aiguille percée, sis lieux-dits « La Chasse » et « Beau Plan ». Contact à prendre en Mairie aux heures d'ouvertures habituelles. Le dossier mis à l'enquête publique comporte une étude d'impact et a obtenu un avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes, compétente en matière d'environnement, en date du 15 novembre 2024.

Nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci. Les observations du public sont également consultables et communicables aux frais de toute personne en faisant la demande.

A l'expiration du délai d'enquête, dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le Maire de la commune et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. Dans un délai de 15 jours, ce dernier produira ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours suivant la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire le dossier de l'enquête publique accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées et, simultanément, adressera une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à la Mairie de Tignes et publiés sur son site Internet.

440349400



liez
s formalités
s marchés
blics
s enquêtes
bliques
s ventes
x enchères



marchespublics-eurolegales.com

es73@ledauphine.com

DAUPHINÉ
libéré

al d'Annonces
de référence

once stipulé dans Art.2 de l'arrêté
27 décembre 2022 soit 0,183 € HT le
caractère

s sont informés que, conformément
012-1547 du 25 décembre 2012, les
portant sur les sociétés et fonds de



Marchés Agir en proximité pour les acheteurs
publics et privés

Annonces

AUTOMOBILES

Véhicule de loisirs / Caravaning

CAMPING-CARS



Achète cash meilleur prix, tous types camping-car, fourgon aménagé, caravane, camion magasin (même avec infiltration), utilitaires, 4x4, cabriolet, avec ou sans CT.
PRO : 06.59.50.45.26 se déplace 7j/7 paiement sécurisé

BONNES AFFAIRES

Achats



COLLECTEUR ACHÈTE GRANDS VINS de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Charcuterie, Cognac et autres, même très vieux.
PART : Tél. 06.76.08.74.60

SERVICES AUX PARTICULIERS

Etre ensemble



MURIEL Gions, douce et câline, ch un homme même profil pour partager des jours et des nuits

Me tel ou 0895 10 23 44 (0,06€/min)

La Savoie

Est édité par la S.A. Imprimerie du Messager au capital de 191348 €
Siège social : S.A. Imprimerie du Messager 19, avenue du Pré-Robert Sud - CS80102 - 74201 Thonon Cedex - Tél. 04 50 71 10 14
Habillé à recevoir les annonces judiciaires et légales
Président : Olivier de RAEYMAEKER
Directeur général et directeur de publication : Eric LEPELERS
Directrice générale déléguée : Fanny de LARUE
Rédactrice en chef : Amélie LÉCOYER
Administrateurs : Erwan TANNAI - Bernard MARCHANT
Actionnaire principal : VOIX DU NORD S.A.
N° de la Commission paritaire : 0228022719
Dépôt légal : à parution
N° ISSN 0242-8593
Imprimerie du Journal L'Union 6, Rue Gutenberg - 51100 Reims
Pour l'impression de nos journaux, le groupe Russell La Vite opte pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion équilibrée de ses déchets. Il est engagé avec OIP pour le recyclage du papier. Provenance du papier : France
Nos journaux de fibres recyclées totales de 80 %
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81 g de CO2 par copie.
Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC
Ces papiers sont issus de forêts gérées durablement. Ce journal peut être recyclé - pensez-y !

LÉGALES

En application de l'article du 14 décembre 2023 modifiant l'article du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour le 28 décembre 2023, le tarif du caractère applicable aux annonces judiciaires est fixé à 0,183 euro HT pour l'année 2024. Le tarif de insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut être inférieur à ce euro net.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Commune de Tignes

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément au code de l'urbanisme et notamment les articles R423-20 et R423-32, au code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27, et en exécution de l'arrêté du Maire de la commune de Tignes en date du 17 décembre 2024 portant ouverture de l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire communal de Tignes, du 6 janvier 2025 à 8h30 jusqu'au 6 février 2025 à 17h30, sur le dossier de permis de construire d'un télésiège débrayable six places en remplacement du télésiège à pinces fixes quatre places de l'Aiguille percée, sis lieux-dits «La Chasse» et «Beau Plan», déposés par la Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) représentée par M. Julien BELTRAMI.

Au terme de l'enquête publique, l'instruction du dossier de permis de construire sera finalisée et permettra à l'autorité compétente de prendre sa décision.

Monsieur Jean-Jacques DUCHENE est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Tignes pendant trente et un jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés. Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune de Tignes, dans la rubrique «Les grands projets / Les concertations et enquêtes publiques en cours» à l'adresse suivante: <https://www.mairie-tignes.fr/23678-teliesege-de-l-aiguille-percee.htm> ainsi que sur un poste informatique, à l'accueil de la mairie de Tignes, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette dernière, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Tignes ou les communiquer au commissaire enquêteur, soit par voie postale à l'adresse de la Mairie de Tignes, montée du Rosset, 73320 Tignes, soit par voie électronique à enquete.publique@tignes.net.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie de Tignes, pour recevoir ses observations écrites ou orales les lundi 13 janvier 2025 de 13h30 à 17h30, mercredi 22 janvier 2025 de 09h00 à 12h00 et jeudi 6 février 2025 de 13h30 à 17h30.

Monsieur Hubert DIDIERLAURENT, 3ème adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, se tiendra à disposition du public pour fournir des informations sur le dossier de permis de construire d'un télésiège débrayable six places en remplacement du télésiège à pinces fixes quatre places de l'Aiguille percée, sis lieux-dits «La Chasse» et «Beau Plan». Contact à prendre en Mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Le dossier mis à l'enquête publique comporte une étude d'impact et a obtenu un avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes, compétente en matière d'environnement, en date du 15 novembre 2024.

Nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci. Les observations du public sont également consultables et communicables aux frais de toute personne en faisant la demande.

A l'expiration du délai d'enquête, dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le Maire de la commune et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. Dans un délai de 15 jours, ce dernier produira ses observations éventuelles. Le commissaire enquêteur élaborera un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours suivant la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire le dossier de l'enquête publique accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées et, simultanément, adressera une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif. A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à la Mairie de Tignes et publiés sur son site internet.

VIIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS/CESSATIONS

HDC IMMO

SASU au capital de 1500 €
Siège Social : 12 bis chemin de Cotefort 73100 BRISON SAINT INNOCENT
911307072 RCS de CHAMBERY

L'associé unique, en date du 12/12/2024, a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 12/12/2024.

Mme DE CLEDAT Hélène 12 bis chemin de Cotefort 73100 BRISON ST INNOCENT a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de CHAMBERY

DIVERS (GRANGES, CONVOCATIONS, PUBLICATION DES COMPTES...)



Maitre William RIBERO a l'honneur de vous informer que par arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 28 novembre 2024, il a été nommé Notaire associé de la "SELARL ACTITUDE, LAVOREL & RIBERO, notaires associés" à la résidence de ALBERTVILLE (73200), 14 rue Gambetta.

VENTES/CESSIONS/GRÉRANCES

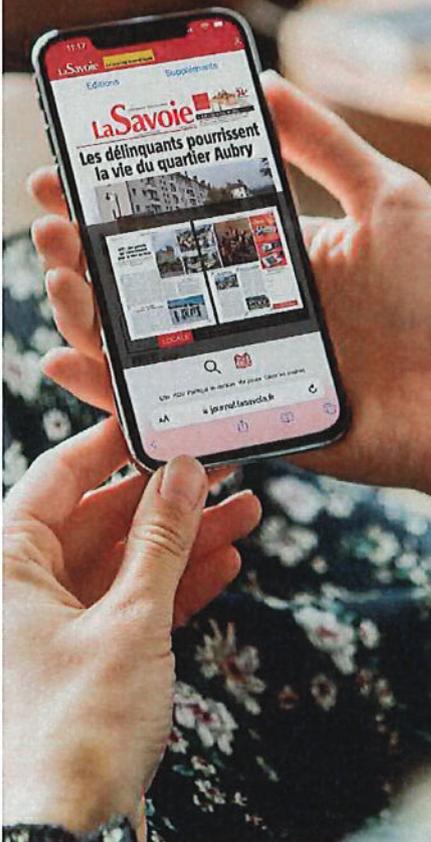
Location-Gérance

Suivant acte signé chez Maître CORDIER Cabinet GOUTAGNY à Chambéry (73) en date du 29/11/2024, la société HOTEL LA RUA SARL au capital de 10200 €, RCS 334569832 ROUTE DU MOLLARD ALBIEZ MONTROND, représentée par SERGE CONSTANTIN a donné en location gérance à la société GUDIS SARL au capital de 150 €, RCS 847502022, 223 ROUTE DES MARINES LE GRAU DU ROI, représentée par JEAN-LUC FAVRY un fonds de commerce de BAR-HOTEL-RESTAURANT sis et exploité au 75 route du mollard hôtel bar restaurant la rue 73300 ALBIEZ MONTROND, pour une durée allant du 29/11/2024 au 30/11/2028 renouvelable par tacite reconduction

VOTRE JOURNAL

version

NUMÉRIQUE



par abonnement ou à l'unité

La Savoie

MAIRIES, COLLECTIVITÉS, HÔPITAUX...
Dématérialisez vos marchés sur **proxilegales.fr**



Publiez vos marchés à plus de 18 000 entreprises déjà inscrites sur Proxilegales.fr



95€ la publication de votre marché, le DCE et la réponse électronique
*sans engagement



Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales73@ledauphine.com

LE DAUPHINÉ
libéré

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. www.actulegales.fr

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE TIGNES

Avis d'Enquête Publique

Conformément au code de l'urbanisme et notamment les articles R423-20 et R423-32, au code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27, et en exécution de l'arrêté du Maire de la commune de Tignes en date du 25 mai 2021 portant ouverture de l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire communal de Tignes, du 21 juin 2021 au 21 juillet 2021, sur le dossier de permis de construire d'un télésiège débrayable six places en remplacement du télésiège à pinces fixes quatre places de l'Aiguille percée, sis lieux-dits « La Chasse » et « Beau Plan », déposé par la Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) représentée par M. Julien BELFRAMI.

Au terme de l'enquête publique, l'instruction du dossier de permis de construire sera finalisée et permettra à l'autorité compétente de prendre sa décision.

Monsieur Jean-Jacques DUCHENE, demeurant Chemin de l'Ancienne à LANDRY (73210), est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Tignes pendant trente et un jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés. Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la commune de Tignes, dans la rubrique « Les grands projets / Les concertations et enquêtes publiques en cours » à l'adresse suivante:

<https://www.mairie-tignes.fr/23678-telesiege-de-l-aiguille-percee.htm>

ainsi que sur un poste informatique, à l'accueil de la mairie de Tignes, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette dernière, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Tignes ou les communiquer au commissaire enquêteur, soit par voie postale à l'adresse de la Mairie de Tignes, soit par voie électronique à enquetepublique@tignes.net

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie de Tignes, pour recevoir ses observations écrites ou orales le lundi 21 juin 2021 de 09h00 à 12h00, le vendredi 16 juillet 2021 de 09h00 à 12h00 et le mercredi 21 juillet 2021 de 13h30 à 17h30.

Monsieur Hubert DIDIERLAURENT, 3ème adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, se tiendra à disposition du public pour fournir des informations sur le dossier de permis de construire d'un télésiège débrayable six places en remplacement du télésiège à pinces fixes quatre places de l'Aiguille percée, sis lieux-dits « La Chasse » et « Beau Plan ». Contact à prendre en Mairie aux heures d'ouvertures habituelles. Le dossier mis à l'enquête publique comporte une étude d'impact et a obtenu un avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes, compétente en matière d'environnement, en date du 15 novembre 2024.

Nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci. Les observations du public sont également consultables et communicables aux frais de toute personne en faisant la demande.

A l'expiration du délai d'enquête, dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le Maire de la commune et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. Dans un délai de 15 jours, ce dernier produira ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours suivant la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire le dossier de l'enquête publique accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées et, simultanément, adressera une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à la Mairie de Tignes et publiés sur son site Internet.

440349400

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



COMMUNE LES BELLEVILLE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Claude Jay - Maire

Mairie

73440 Les Belleville

Tél : 04 79 08 99 77

SIRET 20008460600017

Référence acheteur : 24AT-0442-M

L'avis implique un marché public

Objet : Aménagement d'un foyer de ski de fond et multi-activités estivales des Menuires

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - INSTALLATIONS DE CHANTIER - GROS OEUVRE

Lot N° 2 - VOIRIES RESEAUX DIVERS - ESPACES VERTS

Lot N° 3 - MENUISERIES EXT - INT

Lot N° 4 - CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE

Lot N° 5 - PLÂTRERIE - PEINTURE - SOLS

Lot N° 6 - CFO - CFA

Lot N° 7 - CVC-PLOMBERIE

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

40% Prix

Remise des offres : 10/02/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 06/01/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<http://www.marches-publics.info>



Marchés publics

Agir en proximité pour les acheteurs publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35





TIGNES
 STRATEGIE DE TRANSITION DU TERRITOIRE 2030



Pilier 1 : Disposer d'une offre touristique multi-saison et responsable

Objectifs	Actions	Acteurs
1. Proposer une offre touristique responsable minimale annuelle afin de promouvoir des emplois stables et de maintenir des commerces à l'année	1/ Poursuivre et intensifier la diversification des activités praticables tout au long de l'année (Activités sportives, ludiques, offre culturelle, patrimoniale, industrielle, naturelle, scientifique, tourisme d'affaire, activités indoor...) 2/ Réaliser le projet de transition du glacier de la Grande Motte et développer l'offre Altitude Experiences 3/ Créer un espace de médiation culturelle digitale au sein de la maison de Tignes 4/ Développer et valoriser l'offre télétravail à Tignes « Prenez de la hauteur » 5/ Accompagner la mutation des périodes de préparation de ski pour les professionnels 6/ Maintenir une activité agropastorale responsable et gérer sa cohabitation avec l'activité touristique	TD STGM/ TD/Mairie/Régie des Pistes TD STGM/ TD Mairie/TD/STGM/Pistes Mairie/TD/STGM/Pistes
2. Mobiliser l'ensemble des acteurs de Tignes dans une démarche responsable	7/ Créer une charte des acteurs engagés et inciter les socio-professionnels à s'engager 8/ Développer la notion de remplissage durable auprès des visiteurs et des hébergeurs 9/ Conditionner l'assistance technique, matérielle ou les aides financières aux associations à leur engagement dans la démarche 10/ Rédiger une ligne de conduite pour les achats et services/acteurs économiques locaux (Mairie/OT/RM) 11/ Commercialiser un ou plusieurs séjour(s) éco-responsable(s)	TD/Mairie TD/ Mairie Mairie MAIRIE/ TD/STGM TD
3. Atteindre 100% d'événements responsables	12/ Etablir une charte des événements responsables et accompagner chaque organisateur vers la mise en conformité de la charte 13/ Proposer notre programme d'événements seulement autour d'événements chartés	TD/ Mairie TD
4. Faire de Tignes un territoire inclusif	14/ Améliorer l'offre touristique auprès des publics handicapés, ainsi que sa visibilité sur nos supports de communication 15/ Poursuivre le partenariat avec les parasportifs de haut niveau 16/ Poursuivre, pérenniser et soutenir les événements LGBTQ+ 17/ Améliorer l'accessibilité des espaces, bâtiments et services pour tous les publics, et la signalétique associée 18/ Augmenter le nombre de logements sociaux accessibles 19/ Favoriser l'égalité réelle entre femmes et hommes dans l'accès à nos métiers de montagne	TD/ Mairie TD/ Mairie TD/ Mairie Mairie Mairie Ensemble des acteurs
5. Sensibiliser tous les publics aux enjeux de la transition du territoire et aux comportements éco-citoyens	20/ Proposer des animations ainsi que des parcours découvertes ouverts aux visiteurs, habitants et écoliers 21/ Mettre en place un cycle de formations dédié au personnel sur la transition du territoire (Mairie/ délégués de services publics : STGM, TD, INDIGO, régie des pistes, entreprises privées, socio-pro) 22/ Valoriser les initiatives locales 23/ Encourager les associations à adopter une démarche fédérative (espace de travail commun, temps d'échange, fête annuelle) et à organiser des chantiers participatifs	TD/ Mairie Mairie/ TD/ STGM/ Régie des Pistes/ Indigo/RET Mairie Mairie

ANNEXE 5

Pilier 2 : Pérenniser le modèle de vie à l'année

Objectifs	Actions	Acteurs
6. Disposer d'une offre de logements adaptée à la population	24/ Créer un observatoire du logement afin d'adapter l'offre à la demande pour consolider le parcours résidentiel	Mairie/CCAS
	25/ Créer 50 logements en accession à la propriété (soit 200 lits) d'ici 2030	Mairie/CCAS
	26/ Travailler avec les bailleurs du territoire pour garantir la rénovation des logements existants (énergétique et fonctionnelle)	Mairie/CCAS
	27/ Renforcer la mixité sociale au sein des nouvelles opérations immobilières	Mairie
7. Accompagner les personnes en difficultés socio-économiques	28/ Accueillir, orienter et accompagner les personnes fragilisées	Mairie/CCAS
	29/ Améliorer la qualité et la cohérence des aides sociales	Mairie/CCAS
	30/ Communiquer sur les offres existantes en matière d'accompagnement et de services FRANCE SERVICES	Mairie/CCAS
	31/ Travailler à une offre de mobilité accessible à toutes les personnes fragilisées (transport social)	Mairie/CCAS
8. Faciliter la vie à Tignes pour nos anciens, nos jeunes, et les familles	32/ Poursuivre l'identification des besoins des personnes vieillissantes, dépendantes ou isolées ainsi que ceux des aidants, et structurer notamment l'offre de services (portage repas, aides et soins à domicile, activités diverses)	Mairie/CCAS
	33/ Développer une offre d'activités avec et pour les jeunes	Mairie/CCAS
	34/ Construire une politique en matière de parentalité et accompagner notamment l'entrée au collège et le passage en internat de leur enfant	Mairie/CCAS
	35/ Renforcer et pérenniser l'offre de garde des enfants de 0 à 3 ans	Mairie/CCAS
	36/ Construire une démarche d'accompagnement à l'insertion professionnelle et à la formation	
9. Assurer une offre de services de santé et de services publics	37/ Développer de nouveaux services pour les habitants (Pièces d'identité, ...)	Mairie/CCAS
	38/ Ouvrir une maison de santé pluridisciplinaire	Mairie/CCAS
	39/ Proposer une solution locale pérenne de cabinet dentaire	Mairie/CCAS
	40/ Poursuivre la campagne de prévention des addictions	Mairie/CCAS
	41/ Accompagner la présence ponctuelle de spécialistes de santé sur le territoire	Mairie/CCAS
10. Fidéliser les saisonniers	42/ Accueillir et informer au sein de la Maison des Saisonniers	Mairie/CCAS
	43/ Renforcer le cycle de formation dédié aux saisonniers	Mairie/TD/CCAS
	44/ Conserver une accessibilité tarifaire aux activités de la station	Mairie/TD/STGM
	45/ Renforcer les obligations de création de logements saisonnier décent et adaptés	Mairie
	46/ Créer 100 logements saisonniers (soit 200 lits) d'ici 2030	Mairie/CCAS/STGM

Pilier 3 : Préserver le patrimoine naturel de Tignes

Objectifs	Actions	Acteurs
11. Réduire l'artificialisation des sols et l'urbanisation	47/ A compter des autorisations d'urbanisme délivrées après le 01/07/2023 et d'ici à 2030 : limiter à 5 hectares la surface artificialisée et à 500 la création de nouveaux lits touristiques	Mairie
	48/ Définir une charte d'aménagement pour réduire l'impact des installations sur l'environnement et assurer une bonne gestion de tous les chantiers (privés et publics)	Mairie
	49/ Etablir un plan d'action de végétalisation ou de renaturation (espaces urbains et milieux naturels)	Mairie
	50/ Définir une stratégie et un plan d'action concernant la préservation des « lits chauds » des résidences de tourisme dont les baux arrivent en fin d'échéance	Mairie/OT
	51/ Circonscrire les travaux de terrassement de pistes à la sécurité des pratiquants et aux liaisons inter-village (hiver/été) en y limitant systématiquement les impacts sur le milieu naturel selon le principe « ERC » : Eviter, Réduire, Compenser.	Pistes
	52/ Elargir l'observatoire environnemental du domaine skiable de Tignes aux zones fréquentées sensibles (Bois de Laye...)	Mairie/STGM/Pistes
12. Mieux connaître nos milieux naturels	53/ Connaître l'hydrosystème du lac	Mairie/SDE
	54/ Anticiper l'évolution du glacier de la Grande Motte d'ici à 2100	Mairie/SDE
	55/ Connaître l'évolution de la ressource en eau d'ici à 2100	Mairie/SDE
13. Préserver et valoriser la biodiversité et les milieux naturels	56/ Instaurer une stratégie de la préservation de la biodiversité	Mairie/STGM/ Pistes
	57/ Renforcer les liens avec le Parc national de la Vanoise (signature d'une convention d'action partenariale, fête des 60 ans)	Mairie
	58/ Effacer toutes traces d'anciennes remontées mécaniques en concertation avec les autorités environnementales	STGM/ Mairie
	59/ Développer la renaturation d'espaces anthropisés en commençant par le Retort sur la plaine de Grande Motte	Mairie/STGM/Pistes
14. Réduire et valoriser les déchets et supprimer les déchets sauvages	60/ Améliorer le process de non-salage des routes et des trottoirs, et réaliser une étude pour qualifier la neige de voirie pour une mise en place d'un décanteur/déshuilleur	Mairie
	61/ Sensibiliser le plus grand nombre à la réduction des déchets en montagne	CCHT/ Mairie
	62/ Poursuivre la campagne de communication sur la réduction et le tri des déchets	CCHT/ Mairie
	63/ Déployer des fontaines à eau accessibles à tous	Mairie
15. Préserver la ressource en eau	64/ Faire stopper les dépôts sauvages, notamment à proximité des Containers Semi-Enterrés	CCHT/ Mairie
	65/ Elaborer une stratégie de la gestion intégrée de la ressource en eau et mettre en œuvre un plan d'actions	Mairie/ SDE/ Pistes
	66/ Stopper la dégressivité du prix de l'eau pour les plus gros consommateurs	Mairie/ SDE
	67/ Poursuivre les travaux de réduction des fuites sur l'ensemble du réseau	SDE
	68/ Engager une campagne de sensibilisation sur la ressource en eau	Mairie/ SDE

Pilier 4 : Réduire notre impact carbone

Objectifs	Actions	Acteurs
16. Réduire l'impact carbone du transport des vacanciers	69/ Poursuivre le lobbying auprès des autorités organisatrices de la mobilité pour renforcer le transport collectif : trains, trains de nuit et multiplication des navettes entre la gare de Bourg Saint Maurice et Tignes. 70/ Recentrer la promotion internationale au périmètre européen et valoriser les longs séjours 71/ Inciter à l'étalement des jours de départs/arrivée, notamment du dimanche/dimanche et promouvoir les outils d'agrégateur de transport (Go Tignes) 72/ Poursuivre le déploiement des énergies alternatives aux énergies fossiles pour les véhicules (passage au carburant HVO pour les véhicules mairie/STGM/TD et service des pistes, passage progressif à l'électrique pour les bus, scooter et véhicules STGM) 73/ Développer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques	MAIRIE MAIRIE/TD MAIRIE/ TD/ Hébergeurs MAIRIE/ STGM/ TD/Pistes MAIRIE
17. Favoriser une mobilité durable à l'échelle de la commune	74/ Améliorer l'offre de transports collectif pour la mobilité du quotidien et notamment poursuivre les navettes domicile-travail entre Tignes et Bourg Saint Maurice 75/ Développer la campagne d'incitation au covoiturage et développer la ligne de transport en covoiturage avec arrêts aménagés et connectés 76/ Participer au programme EXTRÊME DEFI de l'ADEME (déploiement expérimental de mobilité innovante) 77/ Optimiser les circuits d'évacuation de la neige de voirie 78/ Favoriser les mobilités alternatives : vélos, VAE, trottinettes 79/ Développer un service de navettes consistant entre Tignes et Val d'Isère	MAIRIE MAIRIE/ CCHT MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE/ STGM/ VAL D'ISERE
18. Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux bâtiments	80/ Sensibiliser tous publics à la sobriété énergétique des bâtiments 81/ Recruter un conseiller en rénovation énergétique afin de multiplier par 5 le nombre de copropriétés rénovées par an 82/ Modifier le PLU afin de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments, encadrer leur évolution et valoriser le patrimoine architectural original de Tignes 83/ Etablir un planning de rénovation énergétique des bâtiments communaux et de la STGM 84/ Passage au HVO pour les chaufferies du « Chevri » et du bâtiment de « Grande Motte » (STGM)	MAIRIE/TD TD/MAIRIE MAIRIE MAIRIE/STGM STGM
19. Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre liées à l'alimentation	85/ Inciter les restaurateurs à proposer différentes tailles et portions d'assiettes dans les menus 86/ Inciter les restaurateurs à proposer au minimum un repas végétarien par carte 87/ Sensibiliser les citoyens et visiteurs à l'empreinte carbone de l'alimentation	TD/MAIRIE TD/MAIRIE TD/MAIRIE
20. Promouvoir les énergies renouvelables	88/ Réaliser des études sur le potentiel hydrogène au sein du territoire 89/ Réaliser des études de faisabilité pour des réseaux de chaleur sur les quartiers du Lavachet et du Val Claret 90/ Rédiger un plan d'action sur le développement des énergies renouvelables 91/ Promouvoir de manière systématique l'installation de panneaux solaires 92/ Créer une centrale hydroélectrique sur le torrent de la Sachette	RET RET RET STGM/RET/MAIRIE RET/MAIRIE/SDE